

# Évolution du Revenu de solidarité active en Île-de-France six ans après son entrée en vigueur

N°24-Décembre 2015

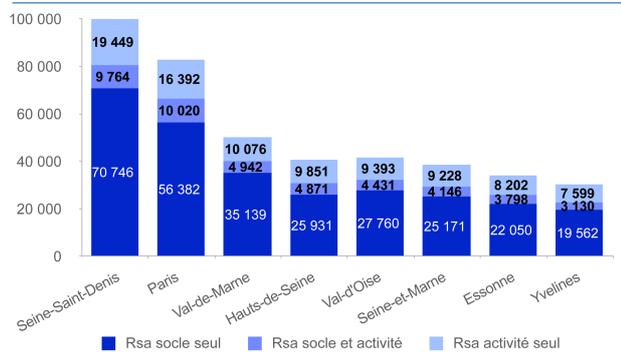
BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

Au titre du 30 juin 2015, le Revenu de solidarité active (Rsa) a été versé par les Caf d'Île-de-France à 418 000 foyers, soit 7,2 % de la population francilienne. Sur le dernier trimestre, au même titre qu'entre juin 2014 et 2015, la croissance du nombre de bénéficiaires s'explique principalement par celle de la composante « activité seul », plus dynamique. Depuis juin 2009, date d'entrée en vigueur du Rsa, les effectifs de ce dernier connaissent non seulement un accroissement soutenu, mais également des transitions importantes au sein du dispositif, entre ses trois composantes, qui représentent près de 4 mouvements sur 10 de l'ensemble des mouvements : les passages du Rsa socle seul vers le Rsa socle et activité sont toujours les plus fréquents.

- Le nombre de bénéficiaires du Rsa repart doucement à la hausse (+ 1,6 %) au second trimestre

Six ans après sa mise en place, le Rsa est versé par les Caf d'Île-de-France à environ 418 000 foyers (cf. encadré 1). Précisément, les effectifs

Figure 1. Répartition des bénéficiaires du Rsa selon la composante, par département, au 30 juin 2015



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, juin 2015.  
Lecture : Au 30 juin 2015, en Seine-Saint-Denis, 19 449 allocataires perçoivent le Rsa activité seul.

Tableau 1. Évolution annuelle des allocataires du Rsa selon la composante, par département (en %)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
<b>Rsa Socle</b>	2,6	0,6	3,6	3,3	4,5	6,4	5,3	5,7	3,7
Socle seul	2,3	-0,4	2,6	3,2	3,2	5,3	4,7	5,1	3,0
Socle et activité	4,4	6,1	10,8	4,0	13,0	13,8	9,2	10,0	8,2
<b>Rsa activité seul</b>	8,2	6,3	12,6	11,4	10,5	11,5	14,4	13,8	10,9
<b>Total Rsa</b>	3,7	1,9	5,2	4,8	5,9	7,6	7,4	7,4	5,2
Dont Rsa majoré	-1,0	-5,1	1,2	-1,5	3,5	1,7	4,2	2,5	0,9
Dont Rsa jeunes	-22,1	-8,0	-8,2	16,4	7,7	10,8	-13,9	13,9	-1,5

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, juin 2015.  
Lecture : Entre fin juin 2014 et 2015, la croissance du nombre de bénéficiaires du volet « socle et activité » du Rsa s'établit à 8,2 % en Île-de-France.

du Rsa socle s'élèvent à 327 800 allocataires (78 %) et environ 90 200 foyers perçoivent le Rsa activité seul (22 %). Près d'un allocataire sur quatre (23,9 %), bénéficiaire du Rsa, réside en Seine-Saint-Denis (cf. figure 1).

Entre fin juin 2014 et fin juin 2015, la croissance du nombre de bénéficiaires du Rsa s'établit à + 5,2 %. Si les deux composantes évoluent dans

un sens analogue, la partie « activité seul » du dispositif connaît une croissance beaucoup plus dynamique de ses effectifs par rapport à la partie « socle » (+ 10,9 % contre + 3,7 %) (cf. tableau 1). L'écart s'est accentué au profit de la composante « activité seul » du Rsa par rapport à un an auparavant (entre juin 2013 et juin 2014, la croissance de cette dernière s'établissait à + 6,4 % contre + 5,0 % pour la composante « socle »). La forte progression des effectifs du Rsa activité seul (+ 10,9 %) se retrouve d'autant plus dans les départements de l'Essonne (+ 14,4 %), du Val-d'Oise (+ 13,8 %) et en Seine-Saint-Denis (+ 12,6 %). Les écarts entre la progression des deux composantes dans ces 3 départements se sont également accentués en faveur de la partie « activité seule ».

De fin mars 2015 à fin juin 2015, le nombre d'allocataires du Rsa se redresse peu par rapport au trimestre précédent (+ 1,6 % contre - 0,2 %). Cet accroissement du nombre de bénéficiaires du Rsa est le fait des deux composantes (+ 0,9 % pour la partie « socle » et + 4,4 % pour la partie

« activité seul ») à l'inverse du trimestre précédent où les effectifs de la composante « socle » du Rsa connaissaient une légère baisse (- 1,0 %). À l'échelle départementale, ce sont les départements de Paris et des Hauts-de-Seine qui affichent les taux de croissance les plus faibles pour la partie « activité seul », avec respectivement + 3,1 % et + 3,2 % (cf. figure 2).

### Encadré 1 : Le Revenu de solidarité active (Rsa) et ses composantes

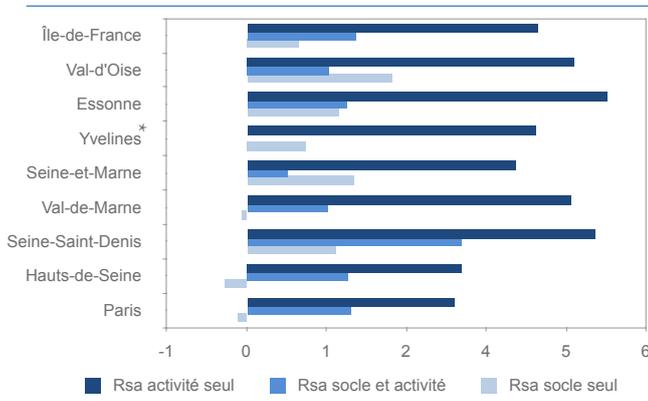
Le Revenu de solidarité active (Rsa) a été créé par la loi du 1er décembre 2008 et mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive co-financée par le Département et l'État. La part financée par le Département est appelée « Rsa socle », la part financée par l'Etat, « Rsa activité ». Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Il est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du Rsa correspond à la différence entre le montant maximal de Rsa (montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer) et les ressources (incluant le forfait d'aide au logement). Au 1er janvier 2015, le montant forfaitaire est de 514 euros pour une personne seule et de 925 euros pour un couple avec un enfant.

À compter du 1er septembre 2015, la revalorisation de 2 % annoncée dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du gouvernement, a pris effet pour atteindre 524 euros pour une personne seule.

On distingue trois composantes d'allocataires :

- les foyers bénéficiaires du Rsa socle seul qui n'ont pas de revenus d'activité, ou bien dont les membres ayant un emploi sont en période de cumul intégral (le cumul intégral consiste à neutraliser l'ensemble des revenus d'activité pour le calcul du Rsa, pendant une période de trois mois suivant la reprise d'emploi, dans la limite de quatre mois au cours des douze derniers mois) ;
- les bénéficiaires du Rsa socle et activité qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire (intervenant dans le calcul du montant de la prestation et dépendant de la composition du foyer) ;
- les bénéficiaires du Rsa activité seul qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire.

Figure 2. Évolution trimestrielle du Rsa selon la composante, par département (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, juin 2015.  
Lecture : Entre fin mars et juin 2015, la croissance du nombre de bénéficiaires de la composante « activité seul » du Rsa s'établit à 5,4 % en Essonne.  
\*Évolution de la composante « socle et activité » nulle

À un niveau désagrégé, les 2 composantes « socle seul » et « socle et activité » expliquent cette évolution des effectifs du Rsa socle. Dans un premier temps, après avoir connu un repli le trimestre pré-

de foyers bénéficiaires du « revenu social minimum » passe de 280 500 à 282 700.

La majoration de la prestation pour isolement avec enfant(s) à charge ou à naître concerne près de 41 400 foyers allocataires franciliens, soit une augmentation de + 1,4 % (contre - 2,1 % trois mois auparavant) ; elle représente 9,9 % de l'ensemble des bénéficiaires du dispositif Rsa. Les effectifs du Rsa jeunes passent de 666 en mars 2015 à 672 en juin 2015, soit une croissance de + 0,9 % sur le trimestre.

Fin juin 2015, la population couverte par le Rsa reste relativement stable (7,2 % de la population francilienne) pour atteindre environ 856 800, soit 47 200 franciliens de plus qu'en juin 2014 (cf. tableau 2 & figure 3). Ce sont environ 625 200 franciliens qui sont couverts par le Rsa socle, volet « minimum social » de la prestation (5,3 %) et 231 600 qui vivent dans un foyer de travailleurs pauvres (2,0 %). La répartition des personnes couvertes par le Rsa révèle des disparités interdépartementales : près de 15 % des allocataires séquanodionysiens sont couverts par le dispositif (14,5 %), soit le double de la proportion observée au niveau régional (7,2 %), tandis que les Yvelines et les Hauts-de-Seine affichent des taux de couverture plus faibles (respectivement 4,4 % et 5,0 %).

Tableau 2. Répartition de la population couverte par le Rsa selon la composante, par département, au 30 juin 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
<b>Rsa socle</b>	<b>102 505</b>	<b>54 573</b>	<b>167 342</b>	<b>75 732</b>	<b>61 255</b>	<b>43 095</b>	<b>53 139</b>	<b>67 553</b>	<b>625 194</b>
<i>En % de la population au recensement 2011</i>	4,6	3,5	10,9	5,7	4,6	3,0	4,3	5,7	5,3
<b>Rsa activité seul</b>	<b>34 476</b>	<b>23 737</b>	<b>55 139</b>	<b>26 471</b>	<b>24 207</b>	<b>19 680</b>	<b>21 965</b>	<b>25 945</b>	<b>231 620</b>
<i>En % de la population au recensement 2011</i>	1,5	1,5	3,6	2,0	1,8	1,4	1,8	2,2	2,0
<b>Total Rsa</b>	<b>136 981</b>	<b>78 310</b>	<b>222 481</b>	<b>102 203</b>	<b>85 462</b>	<b>62 775</b>	<b>75 104</b>	<b>93 498</b>	<b>856 814</b>
<i>En % de la population au recensement 2011</i>	6,1	5,0	14,5	7,7	6,4	4,4	6,1	7,9	7,2

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, juin 2015 ; Insee, Recensement de la population en 2011.  
Lecture : Fin juin 2015, environ 102 505 allocataires de Paris sont couverts par le Rsa socle, soit 4,6 % de la population de la capitale.

cédent (- 2,9 %), le volet « socle et activité » enregistre de nouveau une croissance de ses effectifs entre fin mars 2015 et fin juin 2015 (+ 1,6 %), ces derniers passant de 44 400 à 45 100. Par ailleurs, avec une augmentation trimestrielle de + 0,8 % (contre - 0,7 % le trimestre précédent), le nombre

■ Sur la dernière année, les flux de sorties externes sont supérieurs d'environ 10 000 par rapport aux entrées dans le dispositif

Afin d'appréhender de manière dynamique l'évolution des effectifs du Rsa, les entrées et les

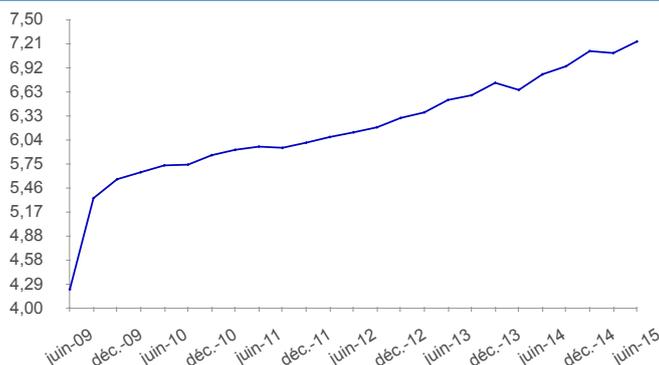
sorties trimestrielles du dispositif sont suivies grâce à la fusion de deux trimestres consécutifs (cf encadré 2). Les entrées correspondent aux bénéficiaires du Rsa ayant un droit payable au cours d'un trimestre donné alors qu'ils n'étaient pas présents le trimestre précédent. Pour ce qui est des sorties, elles recensent les allocataires qui ne perçoivent plus le Rsa droit payable alors qu'ils le touchaient le trimestre précédent. Marqué par une forte progression lors des trois premiers trimestres de montée en charge du dispositif, le nombre de bénéficiaires qui se maintiennent dans le Rsa, soit les allocataires qui per-

si les sorties demeurent supérieures aux entrées, l'évolution trimestrielle du rapport entrées/sorties est toujours saccadée, alternant entre des phases d'accélération, de ralentissement voire de baisse.

- Des mouvements entre composantes qui représentent près de 40 % de l'ensemble des transitions externes et internes

Les allocataires du Rsa au sens du droit payable, c'est-à-dire ceux percevant effectivement la prestation, peuvent connaître des périodes de transition à l'intérieur du dispositif qui les amènent à

Figure 3. Évolution trimestrielle de la part de la population couverte par le Rsa (en %)



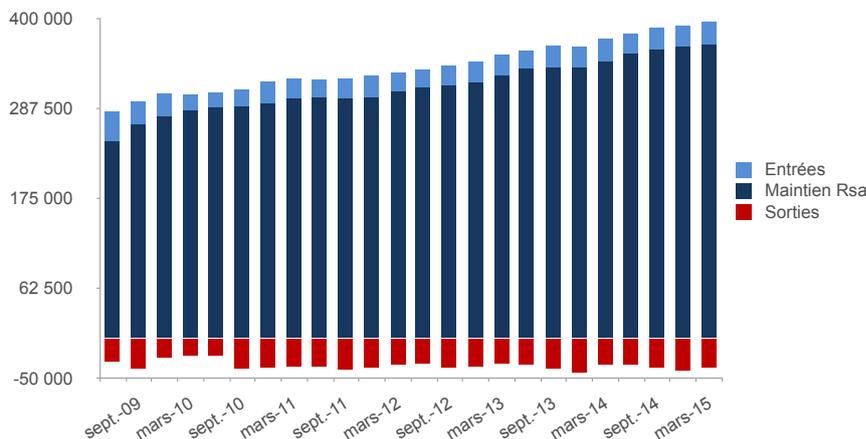
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ; Insee, Recensements de la population.  
Lecture : De juin 2011 à juin 2015, la part de la population couverte par le Rsa est passée de 5,9 % à 7,2 %.

çoivent la prestation deux trimestres consécutifs, reste relativement stable à partir du troisième trimestre 2010 (cf. figure 4). Ce stock évolue de manière un peu plus dynamique sur les trimestres qui s'étendent de juin 2013 à juin 2014 mais à un rythme plus irrégulier (+ 2,5 %, + 0,7 %, - 0,3 %, + 2,4 %). Cette évolution dynamique du stock se retrouve en septembre 2014 (+ 2,9 %) avant de fléchir progressivement les trois trimestres suivants (+ 1,5 %, + 0,8 %, + 0,7 %). En moyenne, entre juin 2014 et juin 2015, on dénombre près de 63 600 mouvements externes (entrées et sorties du droit payable) entre deux trimestres, près de 4 000 mouvements de plus qu'un an auparavant. Les sorties du dispositif sont très souvent supérieures aux entrées puisque sur 100 sorties on dénombre, en moyenne, 77,5 entrées (2,5 de plus qu'un an auparavant). Toutefois, comme précédemment,

changer de composantes entre deux trimestres, révélant ainsi leur instabilité professionnelle. Durant la phase de montée en charge du dispositif, les transitions internes ont enregistré une croissance soutenue : entre septembre 2009 et mars 2010 celles-ci sont passées de 23 600 à 33 600 (cf. figure 5). Si par la suite les flux de transitions internes se stabilisent, ces derniers connaissent toutefois des « pics » en fin de premier trimestre pour s'établir à 43 500 fin mars 2015.

L'ensemble de ces mouvements entre composantes, 36 000 flux en moyenne, met en exergue l'instabilité des droits à laquelle est confronté ce public précaire. La volatilité des ressources des allocataires du Rsa, surtout celles issues des revenus d'activité, liée à leur difficulté d'insertion économique ainsi que les changements de configuration familiale (arrivée ou départ d'un enfant à

Figure 4. Entrées et sorties du droit payable au Rsa de juin 2009 à juin 2015



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.  
Lecture : En juin 2015, le nombre de bénéficiaires qui se maintiennent dans le Rsa (présents en mars et juin 2015) atteint 367 176.

## Encadré 2 : Méthodologie

Nous étudions les mouvements d'entrées et de sorties dans le dispositif Rsa en appariant pour chaque période deux trimestres consécutifs. Environ 5 % des allocataires présents au trimestre t ne le sont plus au trimestre t+1. Et inversement, des allocataires présents le trimestre t+1 ne l'étaient pas le trimestre t.

Deux raisons essentielles expliquent cette perte : Les mutations interrégionales : certains allocataires déménagent et quittent la région entre deux trimestres et donc ne sont plus recensés dans un des départements de l'Île-de-France. Ils bénéficieront de leur droit au Rsa dans une Caf non francilienne.

La fin de droit à une prestation familiale ou sociale suite à un changement de situation familiale (enfants qui ne sont plus à charge) ou financière (fin des prestations sociales dont le Rsa).

Néanmoins, entre deux trimestres consécutifs, nous pouvons suivre les entrées et sorties du droit payable Rsa : par exemple, un allocataire peut bénéficier de son allocation Rsa le trimestre t et ne plus la percevoir le trimestre t+1 pour autant il se peut qu'il ne soit pas sorti du dispositif s'il a un

droit suspendu. On le considère comme sorti du droit payable. Un allocataire ayant un droit suspendu ne perçoit pas de Rsa mais reste dans le dispositif. Cela signifie qu'il ne satisfait pas toutes les conditions pour bénéficier de la prestation (les ressources du foyer peuvent être trop élevées ou la déclaration de ressources non retournée à la Caf). Depuis octobre 2009, les demandes de Rsa refusées pour un autre motif que des ressources trop élevées sont clôturées le mois même (3).

Les changements de composantes : les bénéficiaires du Rsa peuvent changer de composantes entre deux trimestres consécutifs ; par exemple un allocataire bénéficiant du Rsa socle seul peut le trimestre suivant se trouver dans le Rsa socle et activité.

On distingue six mouvements :

- Du Rsa socle seul au Rsa socle et activité ;
- Du Rsa socle seul au Rsa activité seul ;
- Du Rsa socle et activité au Rsa socle seul ;
- Du Rsa socle et activité au Rsa activité seul ;
- Du Rsa activité seul au Rsa socle seul ;
- Du Rsa activité seul au Rsa socle et activité.

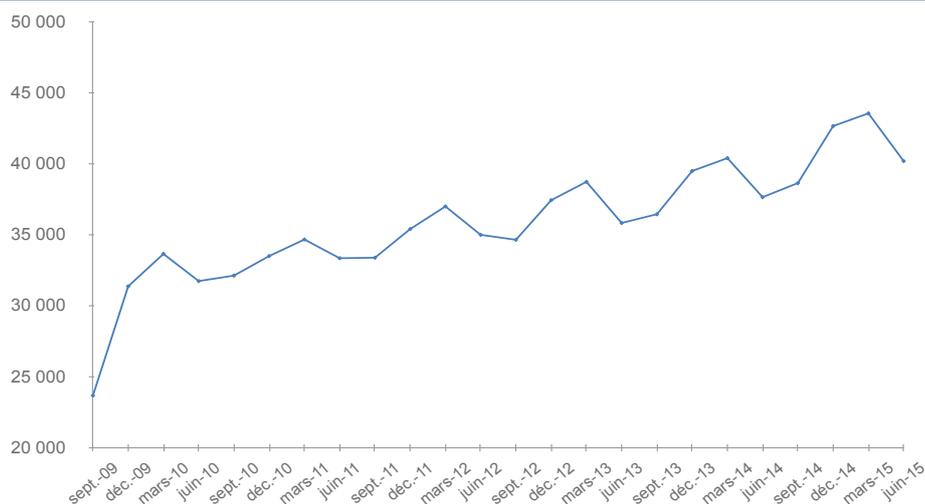
charge, séparation,...) sont à l'origine de ces passages entre composantes (1). Au regard de ces flux internes, cette prestation peut apparaître peu sécurisante pour les bénéficiaires (2).

Les changements de composantes sont plus ou moins fluctuants sur l'ensemble de la période : les mouvements du Rsa socle seul et du Rsa socle et activité vers une autre composante sont moins linéaires que ceux observés pour le Rsa activité seul. Par ailleurs, les transitions du Rsa socle seul vers le Rsa socle et activité sont les

plus importantes entre chaque trimestre : elles représentent près d'un quart de l'ensemble des transitions internes, pour atteindre près de 9 600 fin juin 2015. La seconde transition la plus observée concerne le passage du Rsa socle et activité vers le Rsa socle seul.

Près de la moitié des changements de composante entre deux trimestres concerne les mouvements du Rsa socle (« socle seul » et « socle et activité ») qui est le reflet le plus remarquable de l'instabilité des droits qui est pointée à partir de l'observation de ces flux.

Figure 5. Ensemble des mouvements entre composantes du Rsa de septembre 2009 à juin 2015



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Lecture : Entre mars 2015 et juin 2015, 40 200 allocataires du Rsa ont changé de composantes.

(1) Fernandez, V. & Marc, C., (2013), « Multiplicité et variabilité des trajectoires des bénéficiaires du Rsa », *L'e-ssentiel*, n°136, juin.

(2) Alberola, E. ; Léopold, G. ; Tith, F., (2012), « Les effets du Rsa peu perceptibles par les bénéficiaires », *Consommation et modes de vie*, Credoc, n°250, avril.

(3) Le Tiec, M., (2010), « Montée en charge du Rsa », *Dossier d'études*, Cnaf, n°131, août.

Delphine Guérin  
Ctrad - Caf en Île-de-France